

I. Le Collège communal

Monsieur François SCHREUER
Conseiller communal
Boulevard Emile de Laveleye 19
4020 LIEGE

Liège, le 28 octobre 2013.

Monsieur le Conseiller communal,

Objet : Réponse à la question écrite concernant l'opportunité foncière pour l'Ecole communale Vieille Montagne.

En réponse à votre question écrite du 17 juillet 2013, le Collège vous informe des éléments suivants.

Faisant suite à votre question écrite relative à l'opportunité d'acquérir, par la Ville de Liège, un immeuble privé situé rue Mosselman, en vue de permettre à l'Ecole fondamentale communale Vieille Montagne d'étendre ses locaux, nous vous confirmons que le propriétaire a remis une offre ferme. Le dossier a d'ailleurs été présenté au Conseil communal du 30 septembre 2013.

Des travaux d'aménagement devront bien évidemment être entrepris avant de pouvoir occuper le bâtiment. Les services concernés feront des propositions de calendrier et d'affectation de moyens budgétaires aussitôt que la Ville en sera devenue propriétaire.

L'acquisition de celui-ci permettra de mieux accueillir les enfants de l'Ecole Vieille Montagne, école dont la population scolaire a crû continument ces cinq dernières années.

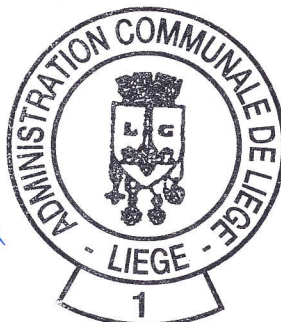
Nous vous confirmons que les opportunités permettant de répondre à l'augmentation de la population scolaire sont examinées systématiquement.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller communal, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

13.10.18 - X.M.2
Le Directeur général,


Philippe ROUSSELLE

PAR LE COLLEGE:



Le Bourgmestre,


Willy DEMEYER

